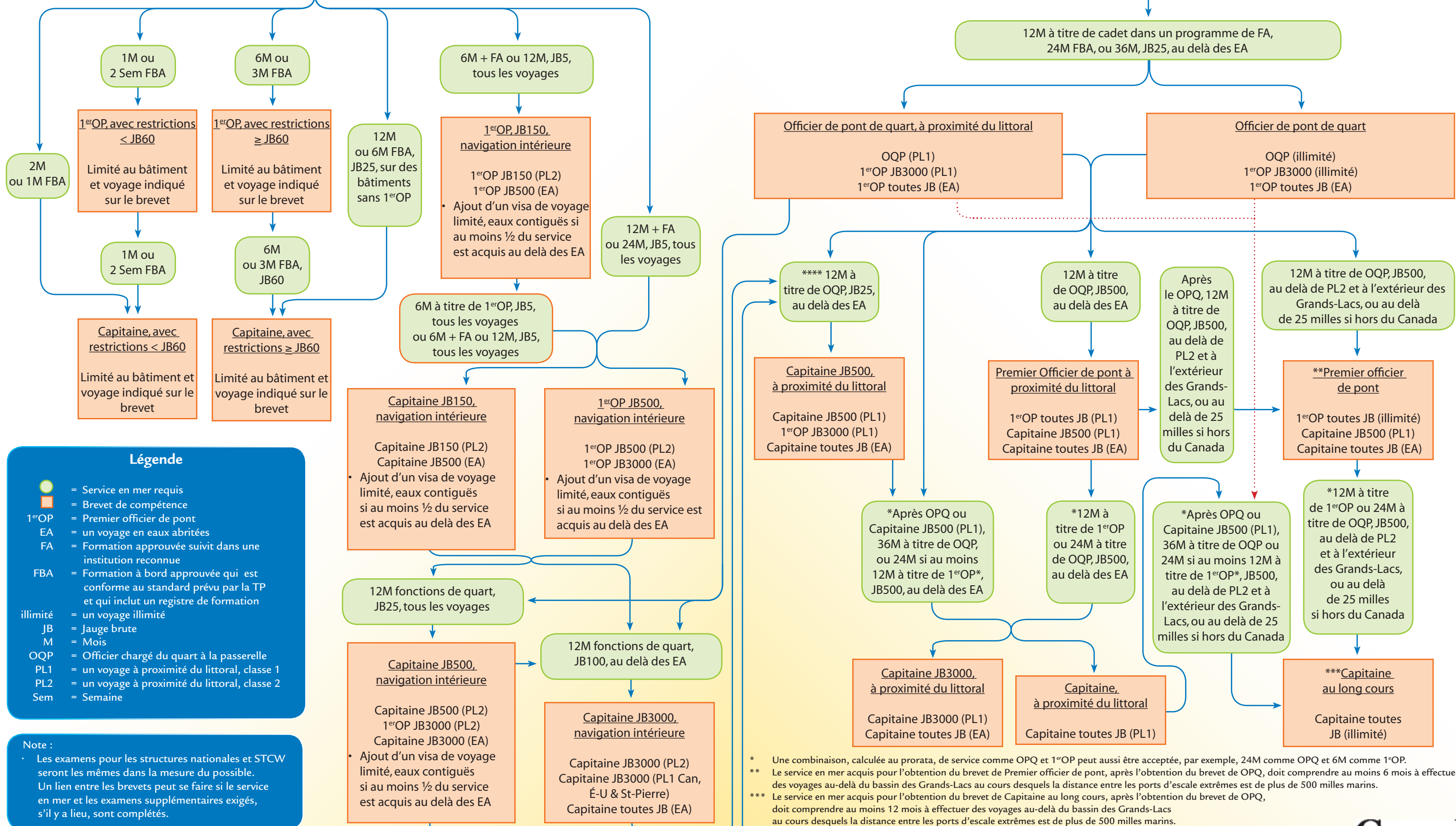


BREVET D'OFFICIER DE PONT

Nouveau candidat

Navigation intérieure

STCW



Légende

- = Service en mer requis
- = Brevet de compétence
- 1^{er}OP = Premier officier de pont
- EA = un voyage en eaux abritées
- FA = Formation approuvée suivit dans une institution reconnue
- FBA = Formation à bord approuvée qui est conforme au standard prévu par la TP et qui inclut un registre de formation
- illimité = un voyage illimité
- JB = Jauge brute
- M = Mois
- OQP = Officier chargé du quart à la passerelle
- PL1 = un voyage à proximité du littoral, classe 1
- PL2 = un voyage à proximité du littoral, classe 2
- Sem = Semaine

Note :
 Les examens pour les structures nationales et STCW seront les mêmes dans la mesure du possible. Un lien entre les brevets peut se faire si le service en mer et les examens supplémentaires exigés, s'il y a lieu, sont complétés.

* Une combinaison, calculée au prorata, de service comme OPQ et 1^{er}OP peut aussi être acceptée, par exemple, 24M comme OPQ et 6M comme 1^{er}OP.
 ** Le service en mer acquis pour l'obtention du brevet de Premier officier de pont, après l'obtention du brevet de OPQ, doit comprendre au moins 6 mois à effectuer des voyages au-delà du bassin des Grands-Lacs au cours desquels la distance entre les ports d'escale extrêmes est de plus de 500 milles marins.
 *** Le service en mer acquis pour l'obtention du brevet de Capitaine au long cours, après l'obtention du brevet de OPQ, doit comprendre au moins 12 mois à effectuer des voyages au-delà du bassin des Grands-Lacs au cours desquels la distance entre les ports d'escale extrêmes est de plus de 500 milles marins.
 **** Le service en mer pour l'obtention du brevet de Capitaine JB500, à proximité du littoral peut être accumulé en étant titulaire d'un brevet de Capitaine JB150 navigation intérieure ou de 1^{er}OP JB500, navigation intérieure.

